505 LH 18/5 212 (1958)

Acquisition de :

- 31 autorails de 825 CV - 30 autorails de 300 CV

26. 3.58 28 28. 5.58 11 C.A. 10) VII C.A. VIII

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration

du 28 mai 1958

P.11

VIII - Questions diverses

c) Suite donnée par l'Administration Supérieure aux projets approuvés par le Conseil.

M. MARCY fait connaître que M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme a approuvé :

- = par dépêche du 28 avril 1958, le projet, adopté par le Conseil le 12 février 1958, concernant la construction de 50 remorques à bogies pour autorails et de 35 remorques à bogies pour automotrices électriques;
- = par dépêche du 30 avril 1958, le projet rectificatif relatif à l'amélioration des installations du triage et à la construction d'un nouveau dépôt de locomotives à Châlons-sur-Marne, projet dont le Conseil avait autorisé la transmission le 13 novembre 1957;
- = par dépêches en date du 5 mai 1958, les projets ayant reçu l'accord du Conseil le 15 janvier 1958 et intéressant, l'un, la transformation de 10 fourgons à deux essieux en fourgons-chaudières, l'autre, la transformation de 18 voitures ex-transatlantiques de la Région Ouest en voitures-couchettes de lère classe A8c8;
- = par dépêche du 13 mai 1958, le projet de banalisation des voies principales sur la ligne de Paris à Strasbourg, entre Champigneulles et Nancy, avec établissement d'un évitement, projet auquel le Conseil avait donné son agrément le 15 janvier 1958;
- = par dépêches du 17 mai 1958 :
 - le projet adopté par le Conseil le 5 mars 1958 et relatif à la construction de 25 locomotives électriques BB légères à courant continu 1.500 volts et de 35 locomotives électriques BB mixtes à courant monophasé 25.000 volts 50 périodes;
 - et le projet d'acquisition de 31 autorails de 825 CV et de 30 autorails de 300 CV qui avait recueilli l'accord du Conseil le 26 mars 1958.

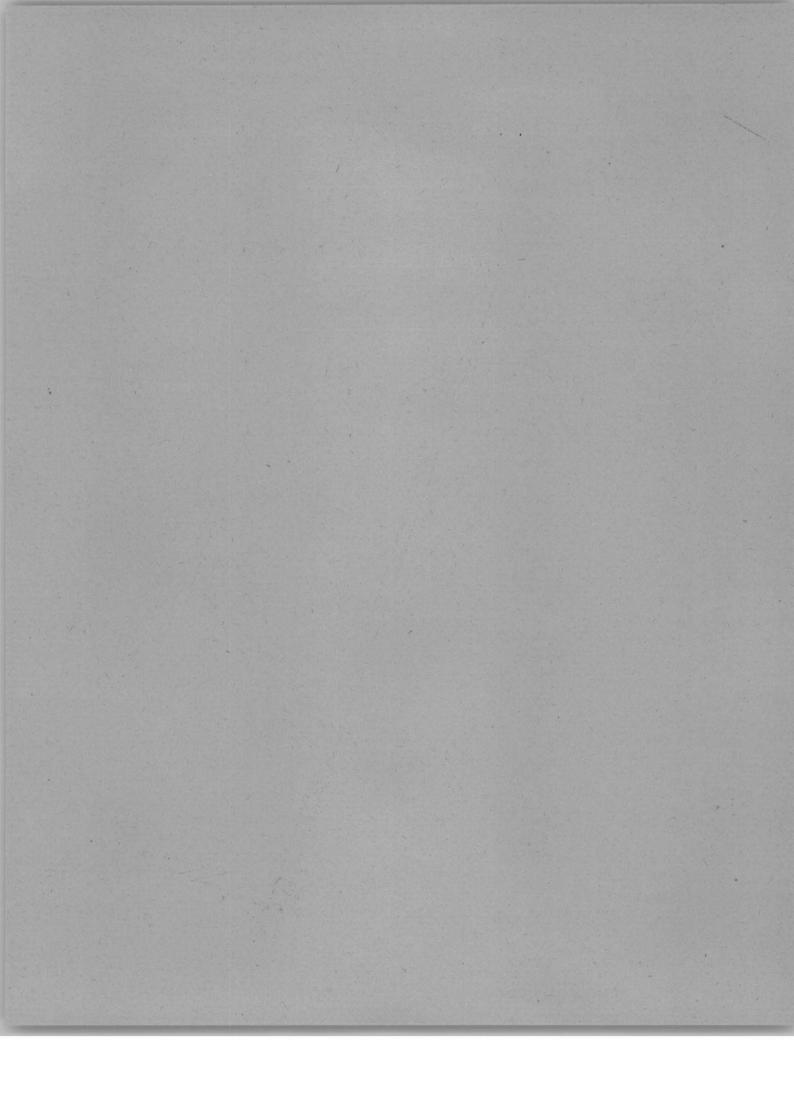
Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration du 26 mars 1958

P. 28

VII - Projets et questions techniques

1°) Acquisition de 31 autorails de 825 CV et de 30 autorails de 300 CV.

Sur le rapport de M. BOYAUX, le Conseil approuve le projet.



My Prichage s

S.N.C.F.

Direction du Matériel et de la Traction

NOTE JUSTIFICATIVE 64 Te nº 441
relative à l'acquisition de :

- 31 autorails de 825 ch - 30 autorails de 300 ch.

Montant du crédit demandé 3 860 M

Le Budget d'Exploitation - Dépenses de Renouvellement - Matériel roulant neuf - de l'exercice 1958, prévoit l'acquisition de :

- 31 autorails de 825 ch - 30 autorails de 300 ch.

La présente note justificative a pour objet de demander l'autorisation d'acquérir ces autorails.

Elle se divise en trois parties :

- I Justification des acquisitions envisagées.
- II Description sommaire des engins à acquérir.
- III Evaluation des dépenses et imputation de ces dépenses.

* *

I - JUSTIFICATION DES ACQUISITIONS ENVISAGEES -

Ainsi que l'exposait la note justificative 64 Te nº 416 du 16 janvier 1957, une étude sur la consistance à donner au parc d'autorails a été faite en poussant aussi loin que possible la substitution d'autorails à des trains et en tenant compte, d'autre part, qu'il est avantageux d'utiliser dans certains centres (Lyon, Béziers) des automotrices électriques à la place d'autorails Diesel. La conclusion de cette étude était qu'il restait, avant le programme 1957, à acquérir 62 autorails de 825 ch, à titre de besoins nouveaux, pour porter l'effectif du parc au nombre de 284 exigé par les parcours journaliers à assurer. Au contraire, en ce qui concerne les autorails de 300 ch, aucun besoin nouveau n'est à satisfaire.

....

1º- Autorails de 825 ch -

La moitié du complément de 62 unités évoqué ci-dessus a fait l'objet de notre note justificative 64 Te nº 416 du 16 janvier 1957 et sa construction a été autorisée par décision ministérielle MR 149-9 MT 128 du 25 mai 1957.

Il conviendrait, compte tenu des délais habituels de livraison, de passer au plus tôt la commande des 31 unités restant à construire pour obtenir l'effectif de 284 unités reconnues nécessaires.

La S.N.C.F. demande, en conséquence, à être autorisée à commander 31 autorails de 825 ch au titre du programme 1958.

2º- Autorails de 300 ch -

Si aucun besoin nouveau en autorails de 300 ch n'est à satisfaire pour l'instant, par contre, le nombre d'engins à acquérir de 1957 à 1961 pour les bessins de l'amortissement a été évalué à 135 unités. Sur ce nombre, 20 unités ont fait l'objet de notre note justificative 64 Te n° 416 du 16 janvier 1957 et leur construction a été autorisée par décision ministérielle MR 149-9 MT 128 du 25 mai 1957.

Sur les 135 - 20 = 115 unités restantes, la S.N.C.F. demande à acquérir, au titre du programme 1958, le quart environ, c'est-à-dire 30 autorails de 300 ch.

II - DESCRIPTION SOMMAIRE DES ENGINS À ACQUERIR -

Les autorails de 825 ch et de 300 ch seront des types unifiés des commandes antérieures.

III - EVALUATION DES DEPENSES ET IMPUTATION DE CES DEPENSES -

Dans les conditions économiques du 1er janvier 1958, les prix unitaires sont évalués comme suit :

-	autorail	de	825	ch		80	M
-	autorail	de	300	ch	****************	46	M

La dépense totale s'établit donc ainsi :

- 31 autorails de 825 ch : - 30 autorails de 300 ch :	2 480 M 1 380 M
The de des de la	
soit au total	3 860 M

....

Cette dépense serait imputée au Budget d'Exploitation -Dépenses de renouvellement - Matériel roulant neuf - à raison de :

350 M en 1959 2 100 M en 1960 1 230 M en 1961 180 M en 1962.

Aucune dépense n'est à prévoir en 1958.

LE DIRECTEUR,

Signé: C. MARTIN

dette dépens serait impaté, su fudget à l'Applicitation - . Dépenses de rendivisit - Handrie : collent neuf - à maison de p 0001 to 1000 to 1000 to 1000 to . Roel in the Miles Allega depende n'est à gar voir en 1958.